



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026 DÉLIBÉRATION N° 2026-023

Objet : Désignation du correspondant défense

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :
Le 18 mai 2026

Convocation :
Le 20 mai 2026

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	25
Représentés	2
Votants	27

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 26 mai à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : L. AMIRI, C. BOUËTARD, S. BOULEY, M. CHEMLA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, C. PETIT, M. PICAUD, M. PROVOTAL, M. QUEUNE, P. RAYMONDI, C. RENAUD, JP. RICAUD, A. SAMPERIZ, P. UTEGINE MWANA, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERTH, F. DHONDT, O. HUMEAU,

Absents représentés : A. DA ROCHA a donné pouvoir à I. LAFAYE, T. LEROUX a donné pouvoir à F. DHONDT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du ministère de la Défense en date du 26 octobre 2001 organisant la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune ;

VU la délibération 2026-06 et la délibération 2026-08 en date du 21 mars 2026 relatives à l'élection du Maire et des Adjoints ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été renouvelé à la suite des élections municipales en date du 15 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un correspondant défense ;

CONSIDÉRANT que ce correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour la commune en ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation ;

CONSIDÉRANT qu'il relaie les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipal et des habitants de la commune ;

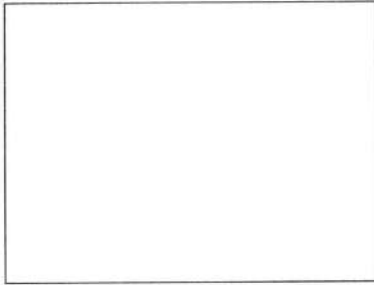
CONSIDÉRANT l'avis de la commission plénière en date du 18 mai 2026.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉSIGNE Gilles FRAYSSE comme Correspondant Défense.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.



Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

Villiers-sur-Orge, le 26 mai 2026

ID : 091-219106853-20260526-DL_2026_023-DE



Fait à Villiers-sur-Orge, le 26 mai 2026

Le Maire,
Gilles FRAYSSE



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr